

PAR COURRIEL

Le 10 décembre 2018

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/📁 : **AC-2018-152**

Monsieur,

En date du 6 décembre 2018, nous avons reçu votre demande d'accès, laquelle vise à obtenir une copie de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire déposée devant la Cour supérieure dans les dossiers C-2016-4079-2 à C-2016-4089-2 ainsi que les citations déposées auprès du Comité dans les dossiers C-2018-5099-2 et C-2018-5100-2.

Après vérification, nous vous informons que le Comité de déontologie policière détient un dossier correspondant à votre demande.

Ainsi, vous trouverez jointe à la présente une copie de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire susmentionnée, laquelle peut vous être communiquée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Bien qu'il aurait été préférable de vous adresser à la Cour supérieure pour en obtenir une copie, le Comité consent à vous la transmettre puisqu'il la détient et qu'elle est maintenant publique, les audiences étant déjà débutées et aucune ordonnance en limitant l'accès n'ayant été prononcée.

Quant aux copies de citations, celles-ci vous ont déjà été transmises à la suite d'une autre demande d'accès déposée la semaine dernière.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Isabelle Côté, avocate

Conseillère juridique

Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Demande de pourvoi et avis de recours

